

# VISIODENT SOFTWARE MANUEL D'INSTALLATION DE LA MISE À JOUR 2009



www.visiodent.com EMAIL / contact@visiodent.com



#### **Cher Docteur,**

Ce manuel décrit les différentes étapes de l'installation de la mise à jour 2009, ainsi que diverses recommandations pour vous faciliter l'utilisation.

# +

Le premier chapitre regroupe les recommandations importantes concernant l'utilisation du logiciel Visiodent.

Il est important de lire attentivement ces conseils.

Le deuxième chapitre décrit les étapes à suivre pour la mise à jour de la version 2009.

Quelques informations complémentaires sont regroupées dans le troisième et dernier chapitre de ce manuel.

# VISIODENT SOFTWARE

20

MANUEL D'INSTALLATION DE LA MISE À JOUR 2009

FRANÇAIS

4-

3

## SOMMAIRE

#### **1** RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

1 1 Licence d'utilisation de progiciel	5
112 Recommandations avant installation	8
2 INSTALLATION DE LA MISE A JOUR	
211 Lancement de l'installation	9
212 Le contrat de licence	10
213 Choix du type d'installation	11
214 Saisie du numéro de contrat	11
215 Installation en cours	13

#### 3 SESAM VITALE 1.40

311 Début de la migration	_14
312 Installation de Postgrès	_15
313 Télétransmission de tous les comptes en 1.31	_17
314 Installation de Sesam Vitale 1.40	_19
315 Conversion des données 1.31 en 1.40	_20
316 Détection du lecteur de cartes et fin d'installation	_21

## **4** INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

411 Messages d'erreu	rs liés au programme d'in	stallation 22
----------------------	---------------------------	---------------

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES



#### 1 1 Licence d'utilisation de progiciel

EN CLIQUANT SUR LE BOUTON D'ACCEPTATION OU EN INSTALLANT, COPIANT OU UTILISANT DE QUELQUE MA-NIERE QUE CE SOIT LE PROGICIEL VISIODENT («LE PRO-DUIT»), LA PERSONNE PHYSIQUE OU L'ENTITE LICENCIEE DU PRODUIT ACCEPTE EXPRESSEMENT LES TERMES DU PRESENT ACCORD ET SE CONSIDERE EN CONSEQUENCE COMME Y ETANT LIEE. SI LE LICENCIE N'ACCEPTE PAS LE CONTRAT, LE BOUTON INDIQUANT LA NON ACCEPTATION DOIT ETRE SELECTIONNE ET LE LICENCIE NE DOIT PAS INSTALLER OU COPIER, OU UTISER LE PRODUIT. LE LICENCIE DEVRA ALORS RAPIDEMENT CONTACTER SON REVENDEUR AUX FINS D'OBTENIR DES INSTRUCTIONS POUR LE RETOUR CONTRE REMBOURSEMENT DU PRO-DUIT.

LE PRODUIT EST PROTEGE PAR LA REGLEMENTATION ET LES TRAITES INTERNATIONAUX EN MATIERE DE DROIT D'AUTEUR, AINSI QUE PAR LES AUTRES REGLEMENTA-TIONS ET TRAITES INTERNATIONAUX EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE. LE PRODUIT N'EST PAS VENDU MAIS CONCEDE SOUS LICENCE.

#### Article 1 Objet

Par le présent contrat, VISIODENT concède au Licencié, une licence (d'utilisation) non exclusive du progiciel VISIODENT décrit dans le répertoire de référence et fourni dans le support d'installation du logiciel.

#### Article 2 Portée de la licence

2 1 Le Licencié est autorisé à créer et à utiliser un exemplaire du PRODUIT par ordinateur en fonction du nombre de licences que le Licencié a acquis auprès de son revendeur. Une licence du PRODUIT ne peut être partagée ou utilisée de manière concomitante sur des ordinateurs distincts.

**2** | 2 Le Licencié est autorisé à créer un nombre d'utilisateurs maximum correspondant au nombre de licences utilisateur qu'il a acquis auprès de son revendeur.

**2** 3 Le Licencié est autorisé à utiliser un utilitaire de sauvegarde afin de faire une copie de sauvegarde unique du PRODUIT. Le Licencié ne peut utiliser la copie de sauvegarde que pour archivage.

#### Article 3 Vérification de conformité

Lors de l'implantation du progiciel, il appartient au Licencié de vérifier la conformité du progiciel à la documentation de référence avant toute installation.

A défaut de réclamation du Licencié avant toute installation, ce dernier sera réputé, de manière irréfragable, disposer d'un progiciel conforme à la documentation de référence.

#### Article 4 Propriété intellectuelle

4 1 VISIODENT déclare être investi de tous les droits sur le progiciel donné en licence, soit à titre originaire, soit par voie de contrat.

Tout acte du Licencié non couvert par l'article 2 serait donc contrefacteur et justifierait des poursuites de la part de VISIODENT. Sur toute reproduction que le Licencié pourrait être conduit à faire aux termes du présent contrat, il devra faire figurer la mention des droits de VISIODENT. 4 2 Tout acte de contrefaçon ou susceptible d'être ainsi qualifié qui serait le fait de tiers et dont le Licencié aurait connaissance devrait être par lui dénoncé à VISIODENT.

4 1 3 Le Licencié reconnaît que le Progiciel est original globalement et dans toutes ses composantes, seules ou associées et notamment les algorithmes, les interfaces, les fonctionnalités, les dessins d'écrans, marques et autre signes distinctifs ainsi que leurs documentations.

4 4 4 En cas de tentative de saisie provenant d'un tiers, le Licencié devra en aviser immédiatement VISIODENT et élever toutes protestations contre la saisie, prendre toutes les mesures pour faire connaître les droits de propriété en cause.

**4** 15 Le Licencié s'interdit de mettre le progiciel et sa documentation à la disposition de tiers, directement ou indirectement, sous quelque forme et pour quelque cause que ce soit.

4 16 La Présente licence ne confère au Licencié aucun droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle sur le Produit qui demeure la propriété entière et exclusive de VISIODENT. Le Licencié s'oblige à respecter les mentions de propriété figurant sur le PRODUIT, les supports ou la documentation.

4 17 Le Licencié s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de tiers auxquels il serait associé aux droits de VISIODENT, ainsi qu'aux droits d'auteurs, qu'ils soient moraux ou patrimoniaux.

**4** 8 Tous les droits qui ne sont pas expressément concédés au Licencié sont réservés par VISIODENT.

4 19 VISIODENT ne délivre pas d'autorisation spécifique permettant l'utilisation de ses marques dans les titres de livres, les titres de séries, les titres de sites Web ou tout autre titre. Les éditeurs doivent consulter leur propre Conseil en ce qui concerne l'utilisation des marques d'un tiers dans leurs titres. Les titres qui font référence aux marques de VISIODENT sont en général acceptables, à condition que : (1) la marque VISIODENT ne soit pas le premier mot du titre et qu'elle n'apparaisse pas dans la partie du titre la plus mise en avant ; (2) la marque VISIODENT ne soit pas utilisée d'une manière qui pourrait suggérer un quelconque

## **1** RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

parrainage, soutien ou agrément de la part de VISIODENT (exemples : utiliser les marques VISIODENT dans des logos, des dessins ou tout autre graphique) ; (3) la couverture du livre n'inclut aucun logo, aucune icône ou code graphique de VISIODENT ; (4) la couverture ou la page reprenant les mentions d'attribution des droits d'auteur inclut une note précisant l'absence d'association de fait ou de droit entre VISIODENT et vous-même ; et (5) la marque VISIODENT soit accompagnée du symbole approprié : (tm), et que vous indiquiez la propriété de VISIODENT sur sa marque.

#### Article 5 Accès aux sources

Le Licencié ne saurait prétendre par l'effet du présent contrat accéder aux sources, et ce, quelle qu'en soit le motif.

#### Article 6 Progiciel sur deux types de support

Il est possible que le PRODUIT soit fourni sur plusieurs supports. Quels que soient les types et les formats des supports fournis, le Licencié ne peut utiliser que le support compatible avec son ordinateur unique. Le Licencié n'est pas autorisé à utiliser ou à installer l'autre support sur un autre ordinateur. Le Licencié n'est pas autorisé à prêter, à donner en location ou à transférer, de quelque autre manière que ce soit, l'autre support à un autre utilisateur, sauf dans le cadre d'un transfert à titre permanent du PRODUIT, tel que prévu à l'article 12 visé ci-dessous.

#### Article 7 Garantie

7 1 VISIODENT est soumis, de convention expresse, à une obligation de moyens. Il garantit la conformité du progiciel pour l'essentiel, aux performances décrites dans les supports accompagnant le PROGICIEL, pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours à compter la date d'achat du PROGI-CIEL établie sur facture. VISIODENT ne saurait assumer une quelconque responsabilité, en dehors de cette conformité, et notamment par l'adéquation du progiciel aux besoins du Licencié qui relève de l'appréciation de celui-ci. Ledit Licencié reconnaît avoir reçu de VISIODENT toutes informations lui permettant de bien connaître le progiciel en cause et d'apprécier son adéguation à ses besoins. VISIODENT ne saurait d'aucune manière et en aucun cas être tenu de réparer d'éventuels dommages directs et/ou indirects.

En conséquence, sont exclus de toute demande d'indemnisation, la perte de chiffre d'affaires, les préjudices indirects ou éventuels subis par le Licencié, ou les conséquences de prétentions, réclamations, formulées par un tiers quel qu'il soit à l'encontre du Licencié.

L'exclusion ou la limitation de la responsabilité pour les dommages directs ou indirects n'est pas valable au regard des règles légales ou réglementaires en vigueur dans certains pays et la présente exclusion peut ne pas s'appliquer à l'égard d'un Licencié de ces pays.

7 1 2 L'étendue de la responsabilité de VISIODENT et de ses fournisseurs, ainsi que les droits à réparations du Licencié se limiteront, au choix de VISIODENT, (a) soit au remboursement du prix payé, (b) soit à la réparation ou au remplacement du PROGICIEL non conforme à la garantie limitée prévue ci-dessus, sous réserve que le produit concerné soit retourné à VISIODENT, accompagné d'une copie de son justificatif d'achat. Toutefois, cette garantie limitée serait inapplicable dans le cas ou le non fonctionnement du PROGICIEL résulterait d'un accident, d'un abus ou d'une mauvaise utilisation. Tout PROGICIEL de remplacement sera garanti pour la période de la garantie d'origine restant à courir ou pendant trente (30) jours à compter de la date de remplacement au cas ou cette dernière période serait plus lonque.

7 ] 3 Sauf disposition d'ordre public contraire, VISIODENT et ses fournisseurs excluent toute autre garantie explicite ou implicite relativement au PROGICIEL et à la documentation, notamment toute garantie concernant leur caractère propre à la commercialisation ou leur adéquation à un usage particulier. La présente Garantie limitée vous confère des droits spécifiques et ne fait pas obstacle à l'application de la garantie légale prévue aux articles L641 et suivants du Code Civil.

#### Article 8 Assistance PRODUIT

VISIODENT ne fournit une assistance pour le PRODUIT qu'en cas de souscription d'un contrat spécifique de maintenance. Pour l'assistance, le Licencié doit contacter le numéro d'assistance dans la documentation. Pour toute question relative à ce CONTRAT le Licencié doit se reporter à l'adresse fournie dans la documentation.

#### Article 9 Obligations du Licencié

9 l 1 Le Licencié devra, au jour convenu pour l'installation, disposer d'un matériel apte à recevoir le progiciel et tenir ledit matériel prêt pour cette installation. Il devra de même s'assurer de la présence d'un personnel compétent sur le site.

L'installation du Produit est effectuée par le Licencié, sous sa propre responsabilité conformément aux instructions du «manuel d'installation» .

En conséquence, l'intervention de VISIODENT sur le site du Licencié n'étant pas nécessaire pour l'installation du PRODUIT, toute intervention sera facturée au Licencié sur la base des tarifs en vigueur au jour de l'intervention.

Le Licencié fournira, sans frais, le temps machine nécessaire pour chaque implantation, réimplantation et essai du progiciel. Il déclare expressément prendre en charge les conditions d'alimentation électrique, les conditions de protection contre les chocs électriques notamment par électricité statique. Très largement le Licencié déclare installer ses progiciels sur un matériel et dans un local spécialement équipé (poussière, humidité, vibrations...).

Le Licencié déclare avoir choisi le matériel indépendamment du progiciel et ne pas lier les présentes à un quelconque autre contrat pouvant le lier à VISIODENT.

VISIODENT ne pourra être responsable d'un retard dû à l'indisponibilité du progiciel ou du matériel du Licencié.

912 Le Licencié se doit de respecter strictement les conditions d'utilisation du progiciel, fixées à l'article3. Il ne peut de son chef apporter de modification au prooiciel. Il s'engage à ne changer, ni à enlever aucune margue ou inscription figurant sur le PRODUIT, indiguant le nom du propriétaire ou le distributeur du Progiciel. Il fera figurer ces margues ou inscriptions sur toute reproduction totale ou partielle des éléments du PRODUIT et support s'y rapportant. Le Licencié s'interdit d'effectuer, ou de faire effectuer, la transcription du progiciel dans guelgue langage que ce soit ou de l'adapter pour l'utilisation sur tout autre équipement et d'en faire une quelconque représentation ou modification. Le Licencié n'est pas autorisé à fusionner même partiellement le progiciel avec d'autres programmes. Le Licencié ne pourra utiliser le progiciel en réseau, à distance, ou en multipostes si ce n'est explicitement prévu aux conditions particulières. Le Licencié n'est pas autorisé à reconstituer la logique du PRODUIT, à pratiquer l'ingénierie à rebours, à le décompiler ou à le désassembler, sauf exception où ces opérations seraient expressément permises par la réglementation applicable nonobstant la présente limitation.

Le PRODUIT est concédé sous licence en tant que produit unique. Il n'est pas permis de dissocier ses composants pour les utiliser sur plus d'un ordinateur.

Le Licencié n'est pas autorisé à prêter ou à donner en location le PRODUIT. Le respect de ces conditions doit être considéré comme essentiel dans l'exécution du contrat.

#### Article 10 Confidentialité

Le Licencié s'engage à conserver secrètes toutes informations que la mise en place et l'exécution du présent contrat lui auront permis d'obtenir sur son partenaire et son activité. Le Licencié ne doit en aucune manière porter à la connaissance de tiers, directement ou indirectement, les enseignements qu'il aura pu tirer de l'exécutio n du présent contrat sur le progiciel et le savoir-faire afférent à celui-ci. Une dérogation à la présente stipulation supposerait l'accord écrit préalable de VISIODENT.

#### Article 11 Évolution du progiciel

**11** Le Licencié s'engage à n'apporter aucune modification au progiciel mis à sa disposition sans l'accord préalable de VISIODENT. Tout manquement à cette obligation mettrait fin ipso facto aux obligations de garantie et de maintenance de VISIODENT.

Toute demande de prestation complémentaire formée auprès de VISIODENT et tendant à faire évoluer le progiciel, objet de la présente licence, devra faire l'objet d'un nouveau contrat et d'une facturation propre qui devront être négociés entre les parties.

11 2 En cas de mise à jour du PRODUIT, le Licencié ne peut désormais utiliser ce produit mis à jour, qu'uniquement en conformité avec les termes de ce CONTRAT. En outre, le Licencié ne peut utiliser ou transférer le PRODUIT acquis à l'origine qu'en association avec le Produit mis à jour. Si le PRODUIT est une mise à jour d'un composant d'un ensemble de Progiciels que le Licencié a obtenu sous licence comme un produit unique, le PRODUIT peut être utilisé et transféré uniquement comme partie de l'ensemble de Progiciels et ne peut être dissocié pour être utilisé sur plus d'un ordinateur.

#### Article 12 Cession du contrat

Le Licencié n'est autorisé à transférer l'ensemble de ses droits prévus par ce CONTRAT qu'à titre permanent, à condition qu'il n'en conserve aucun exemplaire, qu'il transfère la totalité du PRODUIT (y compris tous ses composants, les supports et la documentation imprimée, toutes mises à jour, le présent CONTRAT), et que le bénéficiaire accepte les termes de ce CONTRAT. Si le PRODUIT est une mise à jour, tout transfert doit comporter toutes les versions antérieures du PRODUIT. Le transfert du Progiciel ne comporte en aucun cas le transfert des services complémentaires (contrats de maintenance ou autres contrats spécifiques) que le Licencié a pu souscrire auprès de son revendeur ou de VISIODENT.

Cette disposition doit être considérée comme une disposition essentielle du contrat.

#### Article 13 Intégralité du contrat

Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations des parties. Aucun document extérieur à lui, réserve faite des annexes, ne pourra lui être réputé intégré.

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES ①

#### Article 14 Invalidité partielle

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat devaient être tenues pour invalides, les autres stipulations conserveraient leur pleine validité sauf si elles présentaient un caractère indissociable avec la disposition invalidée.

#### Article 15 Licencié situé hors de France.

En cas de Licencié situé hors de France, le Licencié est seul responsable du respect des lois et réglementations locales qui pourraient avoir des conséquences sur son droit à importer, exporter, utiliser le PRODUIT et le Licencié reconnaît qu'il dispose de toutes les autorisations légales nécessaires rendues obligatoires par l'application de sa législation pour que sa licence soit valable.

#### Article 16 Loi applicable- Tribunaux compétents

Le présent contrat est régi par la loi française.

En cas de rédaction du présent contrat en plusieurs langues, seule la version française fera foi. Tout litige relatif aux présentes sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social de VISIODENT.

#### Rappel concernant la CNIL :

La loi du 6 janvier 1978 oblige toute personne créant un traitement automatisé d'informations nominatives (par exemple utilisant un micro ordinateur et un logiciel comportant un fichier patients) à effectuer une déclaration auprès de la CNIL.II est rappelé que la RESPONSABILITE PENALE incombe au Licencié.

Le Licencié doit demander un dossier à la CNIL : 21, rue Saint Guillaume - 75340 PARIS CX 7 (Tél. : 01 53 73 22 22, Fax : 01 53 73 22 00 et informations sur le site internet www.cnil.fr ou par Minitel : 3615 CNIL) ou à la CHAMBRE DU COMMERCE & D'INDUSTRIE de votre département. Le PRODUIT LOGICIEL est protégé par la réglementation et les traités internationaux en matière de droit d'auteur, ainsi que par les autres réglementations et traités internationaux en matière de propriété intellectuelle. Le PRODUIT LOGICIEL n'est pas vendu mais concédé sous licence.

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

## 1 | 2 Recommandations avant installation

La version minimale requise pour pouvoir installer cette mise à jour, est la version 8.3.0.

## A

Attention, n'omettez pas AUPARAVANT de fermer Visiodent sur tous les postes et de procéder à une SAUVEGARDE COMPLETE.

Par ailleurs, nous vous conseillons vivement de procéder régulièrement aux mises à jour du système Windows® de Microsoft avec *Windows Update* via Internet. Si vous êtes en réseau avec un serveur classique, veuillez mettre à jour ce serveur en premier.

Pour un serveur dédié, vous pouvez mettre à jour ce serveur depuis un des postes du réseau.

La configuration recommandée pour installer cette nouvelle version 2009 :

- Windows XP Pro Service Pack 2
- Word 2003
- Pentium IV 2 Ghtz
- 512 Mo de mémoire
- Disque Dur 80 go
- Carte graphique 128 Mo



IL EST IMPÉRATIF D'AVOIR UNE CONNEXION INTERNET FONCTIONNELLE AFIN DE POUVOIR INSTALLER CETTE VERSION.

## INSTALLATION DE LA MISE À JOUR

Vous venez de recevoir le cédérom de la mise à jour 2009.

## 2|1 Lancement de l'installation

Insérer le cédérom VISIODENT dans votre lecteur de cédérom. Si votre ordinateur supporte l'exécution automatique des cédérom, l'écran d'installation apparaît automatiquement après une dizaine de secondes. Si l'écran d'installation n'apparaît pas, cliquez sur le bouton Démarrer en bas à gauche de l'écran, et sélectionner la commande Exécuter :



L'écran suivant apparaît, saisir **d:\setup** (ATTENTION : « d » représente la lettre de votre lecteur de cédérom, suivant votre configuration matérielle. Votre lecteur de cédérom peut porter une autre lettre, il faudra alors saisir celle-ci. Cliquez sur **OK**.



## INSTALLATION DE LA MISE À JOUR

## **2**|2 **Contrat de licence**

Insérez le CD-Rom dans le lecteur et suivez les écrans suivants :

Bienvenue sur le prog	gramme d'installation de votre logiciel.	
Ce programme va installer v	votre logiciel du groupe VISIODENT sur ce poste.	
l est foitement conseillé de installation.	e fermer toutes les applications ouvertes avant de procéder à ce	the
ši vous souhaitez quitter fi	installation maintenant, cliquez our Annuler.	
ši vous souhaiteę poursuiv	ne finstallation, cliquez our Suivant.	
	IMPORTANT	
Attention: Vous ête logiciel Visiodent. données avant de	es sur le point d'effectuer une mise à jour de Il est impératif d'effectuer une souvegarde continuer.	votre de vos
	V131001	C 11 1
	Section County	Accelor
	Survey Survey	Annulor

Calor Loor		
totalité le licence pour pour	voit continuer	
nce dans sa totalité	i.	
d'accord amiable, d of duquel se trouve	le la compétence le siège social de	-
iant un bailement a in micro ordinateur iclaration auprès de incombe au Licen	utomativé et un logiciel la CNIL cié.	
21, rue Saint Guille Let informations sur KAMBRE DU CDMI	ume - 75340 PMF le site internet : 4ERCE &	us –
ávant pour continue z our Annuler pour c	v). In pulter).	ngeimer
	totalitó le licence pour pour noe dans sa totalité d'accord avriéble, d at duquel se trouve lant un tailement a a micro ordinateur citatation augusto inconte au Licen 21, nus Sairt Guille savant pour continua savant pour continua sa au Annuler pour o	Ince dans sa totalité. Ince dans sa totalité. d'accord avriable, de la compétence st duquel se touve le siège social de lant un traitement automatisé an micro ordinateur et un logiciel citoration augerte de la CNL circombe au Licencié. 21, ne Saird Guillaume - 75340 PMM et informations une la le internet : 45MBRE DU COMMERCE &

Lisez le contrat de licence (ou descendez) jusqu'au bout pour activer le bouton « J'accepte le contrat de licence »

4

3

(10)



#### 213 Choix du type d'installation

#### 2|4 Saisie du numéro de Contrat

Uniquement pour les nouveaux utilisateurs de Visiodent. Les cabinets utilsant déjà Visiodent peuvent passer au chapitre 2 | 5.



Plus de Code d'Activation à saisir. Soit vous récupérez automatiquement votre Code depuis le Serveur Visiodent (nécessite donc une connexion Internet) soit vous recherchez ce Code sur votre ordinateur (vous l'avez reçu par email ou par CD Rom\*).\*fourni uniquement sur demande.



Si vous recherchez le Code sur le Serveur, la récupération se réalisera automatiquement.

En revanche, si vous le recherchez depuis votre ordinateur, il faut indiquer où se trouve le fichier (voir ci-dessous).

	Ouvrir			2 🛛
	Begarder dans :	Code Notine	• • • •	
	ACTIVATION_21	7_V2009.DAT		
8	Non glu fichier :			Quviir
	Fichiers de type :	Fichiers Clef (*.dat)	<u> </u>	Annuler

### 215 Installation en cours

9

Vous pouvez vérifier ou changer les chemins d'accès depuis l'écran ci-dessous.

Total positive series for options de	nstallation dans cette page	
Délinition d'installation		
Définir les	chemina pour Visiodent	
Disponibilité de l'installation		
Cette installation sera disponible pour	Publicateur courant uniquement	
Installation des modules		
Veuillez choisir les composants à install Installation des modules	ler sur voltre ordinateur.	
· maaani w moora may	2	
Cliquez sur Suivant pour poursuivre linut	tallation	
	(Divided Science) Area	ex
	C Decederal Zavary	
	Checener Structure	

La version 2009 une fois installée sur tous les ordinateurs, vous pouvez lancer Visiodent et continuer à travailler normalement. Mais à ce niveau de l'installation vous êtes toujours en version 1.31 de Sesam Vitale et donc vous pouvez choisir au moment qu'il vous semble le plus opportun de passer en version 1.40 de Sesam Vitale. Pour ce faire, vous allez devoir faire toutes les télétransmissions de tous les praticiens en tout premier lieu. Une fois toutes les FSE télétransmises, aller dans « Modules / utilitaires ».

Puis faire "Suivant" jusqu'à la fin de l'installation.



## **3**11 **Début de la migration**

	•	0	Redert	Compila	a linker	Applications	phates
Tarren Inder D	vitr Poince Auditoria	Dat int Pole duter Moname Ordenanse Den 329 Oservators Najments Mojments Inspire	Reather Journay Anorisements Dot-Ads Fee Depices Tear Journal Relationes Bion	Injuni Tentinyat Tentinyat Reliction Reliction Date CO <sup>2</sup> Sec. CO <sup>2</sup> Sec. CO <sup>2</sup>	Dertal Dado Nerocoh Inagein e.d. Inagein e.d. 2 Inage in-to-or Indgesphe	rtal Dudo nonaști aprin est. aprin est. aprin est. aprin est. aprin est. aprin est.	
			<b>Despine</b>	Aprils	Charlens		
		Bat and Jinapero Corporation Pellow Statut Statut Statut Mapelisange Binapelia and Jinapelia and Jin	Journaler Heldmadans Hermal Hatsar	Bar and Rappels Tak Sealer Fastare Rothbase			

Dans les utilitaires, cliquez sur l'onglet « **version 1.40** » pour accéder à la fenêtre ci-dessous

, hereit 45			Bancular on unerson 1.40
Detection de lecteur			
Aduation		Otoma	Hen ()
2010 N 84	0.0000000		
Chose des §pais de numerical	and appliquite & to facturation		
	* Norsensisters NGAP is	a demand	





#### 3|2 Installation de Postgrès

Cliquez sur le bouton « **Basculer en version 1.40** », puis sur « **Oui** » sur la fenêtre suivante



Postgres 8.3.4-1 l	nstallation	
6	Tout est prêt pour effectuer l'installation Le programme de l'installation est prêt à comme l'installation de Postgres sur votre ordinateur.	ncer
Cliquez sur Installer pou paramètres d'installation	r lancer finstallation ou Précédent pour revoir ou modifie	r les
Dossier d'Installation: Cl/Postgres Dossier du menu Déma Postgres 8.3.4-1	1871	
eveda (1 casa	< Précédent Installer	Annuler

Faire « Suivant » puis « Installer » jusqu'à la fenêtre d'exécution de commandes

**ATTENTION :** Cette étape est indispensable pour le fonctionnement de Sesam Vitale 1.40. Postgrès doit être installé sur tous les postes. De ce fait, pour les réseaux avec serveur dédié, il sera nécessaire de l'installer manuellement en allant le chercher à la racine du CD d'installation. Pour les autres types d'installation réseau, il est préférable de commencer par le poste faisant office de serveur et que celui-ci est un accès internet.



Dostgres 8.3.4	1 Installation
<b>K</b>	Installation Le processus d'installation est en cours. Patientez s'il vous plat
Veullez patienter p	endant Tinstallation de Postgres.
Execution des com	nardes
Capyright (D 2008 —	< Précédent   Suivant > Accuder

Bien que le début de l'installation est très rapide, l'Exécution des commandes (écran ci-dessus) est quant à elle relativement longue selon les postes : 1 mn minimum.

Il faut donc patienter jusqu'à ce que vous ayez l'écran ci-dessous :



Ensuite, la migration proposera de lancer de nouveau une télétransmission à seule fin de vérifier la conformité des données à migrer. Il faut procéder praticien par praticien puis valider avec le pouce.

Cliquer sur la croix annule la migration.



## 313 Télétransmission de tous les comptes en 1.31

ISCOUNT : Liste des preticiees VISIOCIC	mt		0 0
	Verallez relation faits Aftention: La versio conpaintement. Si v Okquer na Valider Platicien: seletioner Okquer na 'Aresder	elletrammission on 1.40 et la ve un proficien mig pour lancer la de. / pour quilter la	n des FSE pour tous les praticiens codessous. esson 1.21 ne pourant functionner pa, toux les passiciens devents raigen fonction de télétransmission des FSE du e regration
	Non 3	Prénom	Numéro d'ordre
	CS MOLAIRE	ALBERT	994095715
	1		









(17)



Une fois la télétransmission réalisée pour tous les praticiens, il suffit de cliquer sur le bouton **Valider**.

VISIODENT : Liste des praticiens						A Migration
Visiode	anti	2		0	8	Visio
	Veuillez réaliser la téléferansmission des PSE pour tour les praticiens ci-dessous. Attention: La version 14 de la version 13 ne pouront fonctionner competensent. Si un paticien mayer, tous les paticiens devoir mayer. Diquer sur Valdet' pour lancest la fonction de hiltéransmission des PSE du Patricien sététornée.					
	None	\$	Piénom	Numéro d'ordre		
					- 1	



(18)





## **3**|4 Installation de Sesam Vitale **1.40**

La version Pyxvital (1.31) est désinstallée et la version VISIODENT SESAM VITALE (1.40) s'installe.

Sesam Vitale 1.40	E
Commencer Pinstallation	12
Vous êtes maintenant prêt à installer le modu	le Sesam Vitale 1.40
Il est vivement conseillé de r d'installation quand celui-ci a	ne pas arrêter le processus aura démarré l
Diquez our Sulvant pour commencer l'installa poursuivre l'installation.	tion ou Annuler si vous ne désirez pas
	Suivent Annules

Sesam Vitale 1.40	
Installation en cours	
Fichier courant Copie en cours du lichier C Vhogan Filet/vecam/unt/tablebin set	2 <u>-</u>
Tous les tiches Temps restant : 2 minutes, 38 secondes Wice Installation Wizard®	CPHolder( Suvert>   Arruler

V/200

(19)



## 315 Conversion des données 1.31 en 1.40



Ensuite, la migration est lancée. Elle transfert les FSE, les Lots, les Fichiers (B2) et les ARL ainsi que les paramètres de Boîtes aux Lettres FSE de tous les praticiens.

Note : cette étape est longue et il n'y a pas d'indication de travail à l'exception de la gauge qui progresse. Armez-vous donc de patience.

Sear Tak			
Catte procedure in VISICOERT 1.40 Catte procedure per La large des traces	le donner den donnien Pyrivitale nære len mod of geweder beienzug de tempt gjunnere innde y affiche le denniement de Tuplentien.	fler at on nethalt les inflamsations peur les stocher dans le logislat 11.	
		Loss des rester	
Papelice di fitter ppotel Commente Répetice de dockep des d Commente	notes Beam Wide	Sugestation de repetition FSE vers SSVLAP en comu Texnineel Sugestation de répetition LOT vers SSVLAP en comu	
Callers do resident des alors		1	
Traisfelt classique des de Paintipisation de transfel	ndes (sjod sevienes) der dondes (Maja af tejstementa)		
that the Perspectation Des Barr	an Fyritan	1	
Recipitation des F3Es		1	
Progester des Late	15		
Paragetering and the Real	15		
Property in Arts	1%		
The second second			
and the set of the	and the designation of the state of the stat	CONTRACTOR OF THE OWNER.	

20



## **3**6 **Détection du lecteur de cartes** et fin d'installation



Puis, si vous ne l'avez pas désactivé, il détecte automatiquement le lecteur SESAM VITALE.







(21)

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 411 Messages d'erreurs pouvant survenir lors de l'installation de la mise à jour :

Le tableau suivant est un résumé des messages d'erreurs qui peuvent survenir lors de l'installation. Une réponse est fournie pour chaque message d'erreur. Si cette réponse ne vous permet pas de résoudre votre problème, veuillez contacter le service Hotline Visiodent.

## MESSAGE D'ERREUR **EXPLICATIONS** Impossible de créer le répertoire : Impossible de créer le répertoire : <NOMREPERTOIRE> <NOMREPERTOIRE> Le fichier spécifié est introuvable : Le fichier spécifié est introuvable : <NOMFICHIER> <NOMFICHIER> Aucun chemin spécifié pour Cette erreur peut intervenir dans le cas ouvrir le fichier. d'une mise à jour, si l'installation courante du logiciel VISIODENT est corrompue. L'installation de Visiodent a échoué! Cette erreur intervient si le contenu de la base de Des données sont manquantes dans registre de Windows ne correspondant pas à ce la base de registre. que le programme d'installation aurait du créer

22

## NUMÉROS UTILES

Service Commercial

	EXPLICATIONS	Tél / 01 49 46 58 00 Fax / 01 49 46 58 08	
Impossible de lire le fichier cabinet.fil !	Si vous êtes en réseau, et que cette erreur intervient sur un poste qui n'est pas le serveur, vérifiez que vous avez bien les droits de lecture sur le répertoire « data » de l'installation du logiciel Visiodent. sur le serveur.	Service Adminstratif Tél / 01 49 46 58 41 Fax / 01 49 46 58 16 Service Hotline Tél / 01 49 46 58 10 Fax / 01 49 46 58 16	
Impossible de créer le fichier cabinet.fil !	Cette erreur peut intervenir dans le cas d'une mise à jour, si l'installation courante du logiciel Visiodent. est corrompue.		
Impossible d'écrire les options d'installation dans la base de registre !	Cette erreur peut intervenir si le programme d'installation du logiciel Visiodent. n'arrive pas à écrire diverses informations dans la base de registre. Si cette erreur intervient, veuillez contacter immédiatement le service Hotline de Visiodent.	Email / contact@visiodent.com Site internet / www.visiodent.com	
Le délai d'attente est dépassé.	Le programme d'installation du logiciel Visiodent a lancé une opération qui ne semble pas s'exécuter. Veuillez contacter immédiatement la Hotline de Visiodent.	4	
Une erreur grave empêche le programme d'installation de continuer.	Une erreur exceptionnelle est intervenue lors de l'installation du logiciel Visiodent. Dans tous les cas, veuillez contacter le service Hotline de Visiodent.	L'accueil service client est disponible quotidiennement (du lundi au jeudi	
Erreur interne (n°X)	Une erreur grave est intervenue pendant le processus d'installation. Veuillez contacter immédiatement le service Hotline de Visiodent en spécifiant bien le numéro de l'erreur.	de 9h-13h et 14h-17h30, vendredi de 9h-13h et 14h-17h).	



www.visiodent.com EMAIL / contact@visiodent.com